

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **30 juin 2016 – 19 heures 30**

N° 89/16

Date de convocation : 24 juin 2016

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 24

Votants : 27

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : ECONOMIE- SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, INNOVATION, INTERNATIONALISATION**

Membres Présents

L.GODENIR
Joëlle KOURTCHEVSKY
Ulrich GAGNERON
Jean-Louis MERLE
Marc MILLET-URSIN

Michèle LUTZ
G.CHAMPANGE
Lucie LITTOZ
Patrick DUC
J.GUENAN

Françoise KLEMENCIC
Michel COUTIN
Nicolas BLANCHARD
Nicolas BALMONT
R. MERMAZ-ROLLET

Christian BAILLY
Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Jacques TRESALLET
V. AMADIO

Rosemonde SCHINDLER
Marcel CATTANEO
Jeannie TREMBLAY
Sarah DI-GLERIA

Membres Excusés

R. AUMAITRE

Marc LLEDO

Hervé BOURNE

Richard LESOT

Membres Absents

Gérard MERMIER

Lionel LITTOZ-MONET

Valérie. GARDIER

Pouvoirs

Paul CARRIER (M.CATTANEO)

Philippe PRUD'HOMME (M. COUTIN) Sonia GIFFORD (S. REY)

EXPOSE

La loi NOTRe du 07 août 2015 renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

« Le SRDEII définit la **feuille de route de la Région pour 5 ans en matière d'aides aux entreprises**, comme le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il comporte un volet dédié à l'économie sociale et solidaire.

En Auvergne Rhône-Alpes, pour tenir compte de leur poids économique, l'agriculture et le tourisme sont intégrés dans le périmètre du SRDEII.

Le schéma est un document de programmation prescriptif, ce qui signifie qu'il s'impose aux autres collectivités locales en matière de développement économique, et qu'il encadre leurs interventions auprès des entreprises.

Il doit permettre d'organiser la complémentarité entre l'action des différentes collectivités.

En effet, si la loi NOTRe prévoit que l'élaboration du SRDEII se fasse avec certains partenaires incontournables, comme les métropoles, les EPCI à fiscalité propre ou les chambres consulaires, **la concertation dans notre région est plus large** : tout chef d'entreprise, tout salarié ou toute structure œuvrant en faveur du développement

économique est invité(e) à participer, notamment au travers de cette plateforme web participative. » C.f <http://www.ambition-eco2021.auvergnerhonealpes.eu/comprendre/quest-ce-que-le-srdeii>

Envoyé en préfecture le 01/07/2016
Recu en préfecture le 01/07/2016
Affiché le 
ID : 074-247400773-20160701-DEL_20160630_13-DE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'engager l'élaboration du schéma cité en objet précédée d'une large phase de concertation, ouverte à tous les acteurs de la vie économique. Cette concertation prend fin le 30 juin 2016.

Monsieur le Président informe que le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes fait le choix d'une relation partenariale directe avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). IL informe également que l'intervention de la Région porte essentiellement sur des projets d'investissements, en priorité dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire.

Des réunions de travail organisées par la C2A se sont déroulées en avril et mai dernier, réunions auxquelles étaient invitées à participer les collectivités dites du bassin annecien : C2A , CC des Vallées de Thônes, CC du canton de Rumilly, CC du Pays de Cruseilles, CC de la Tournette et CC de la Rive Gauche du Lac d'Annecy, CC Pays de Fillière, CC Pays d'Alby.

La contribution au nom du bassin a été proposée par le Président de la C2A et une proposition de délibération commune a été communiquée aux différentes collectivités. Toutefois, la proposition de groupement d'intercommunalité ne semble pas dans le cas présent la solution la plus adaptée tant nos territoires présentent des particularités fortes. Le travailler ensemble reste une volonté affirmée de la collectivité, volonté qui est d'ores et déjà concrétisée par des conventionnements comme Initiatives Grand Annecy et la pépinière d'entreprises Galileo de la communauté d'agglomération annecienne.

Bien entendu d'autres coopérations devront être recherchées pour préserver le « savoir-faire ensemble » et faire du bassin de vie un lieu équitable, bénéficiant des mêmes services, proposant des localisations d'entreprises harmonieusement réparties en limitant les déplacements, œuvrant ainsi à une meilleure qualité de vie.

En conséquence, Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy contribue en son nom au projet de SRDEII et il demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir approuver la contribution qui restera jointe à la présente délibération.

-O-O-O-O-O-O-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré dit que la CCSLA :

- contribue en son nom au SRDEII
- travaillera en étroite collaboration avec les collectivités voisines

et il approuve la contribution de la CCSLA au Schéma Régional de Développement Economique, Innovation et Internationalisation jointe à la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants	27	Abstention :	0	Exprimés :	27
Pour :	27	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : 1^{er} juillet 2016

Affichage le : 1^{er} juillet 2016

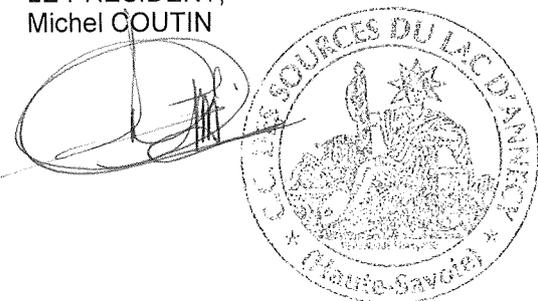
Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Tous services

FAVERGES, le 1^{er} juillet 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



Contribution
de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy
au SRDEII de la Région Auvergne – Rhône Alpes
(délibération du 30 juin 2016 - N°89/16)

Les propositions pour contribuer au « Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation » ont pour objectif de **rassembler les forces autour d'un projet de développement territorial** en coopération avec les territoires voisins (bassin de vie *) (Agglomérations « Annecienne» et « Albertvilloise « CCVT) répondant tout ou partie aux objectifs de la Loi NOTRE, à savoir :

- aides aux entreprises,
- soutien à l'internationalisation,
- aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises,
- orientations relatives à l'attractivité du territoire,
- développement de l'économie sociale et solidaire,
- actions en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

() Nota : les territoires voisins comprennent le canton administratif de Faverges (CCSLA et CCVT) plus le bassin annecien (01/01/2017) et albertvillois (01/01/2017).*

1 - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

- La CC des Sources du Lac d'Annecy est située dans la pointe sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à la pointe sud du Lac d'Annecy.
- Elle se compose de 7 communes qui représentent 15 487 habitants pour 152,6 km² : Chevaline, Val de chaise (fusion de Marlens et Cons-Sainte-Colombe) Doussard, Faverges-Seythenex (fusion de Faverges et Seythenex), Giez, Lathuile, Saint-Ferréol (la commune de Montmin a formé avec celle de Talloires une commune nouvelle qui a été rattachée à la Communauté de communes de la Tournette qui elle-même rejoindra l'agglomération au 01 janvier 2017).
- 6 d'entre elles partagent une frontière administrative directe avec le département de la Savoie, et cinq sont intégrées dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.
- Elle est située à mi-chemin entre les deux pôles d'attraction majeurs que sont Annecy en Haute-Savoie et Albertville en Savoie est son territoire est un lieu de passage incontournable pour la liaison des deux départements.
- Elle est limitrophe de la Communauté d'agglomération d'Annecy, de la Communauté d'Agglomération d'Albertville, de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (pas de liaison routière sur la frontière commune avec la CCSLA)

Elle représente :

- 4787 emplois (sources Insee 2012) avec une population active de 7751 personnes
- 1522 établissements (sources Insee 2013)
- Deux industries de renommées internationales et leader dans leur secteur: Staübli et St Dupont mais également des entreprises du bâtiment, artisanat, des commerces, liées au tourisme
- une entreprise Bourgeois avec le statut de SCOP
- 10 Zones d'activités représentant environ 40 hectares
- Une agriculture de plaine et de montagne dynamique produisant du lait pour le fromage et du maraîchage (activité qui représente 5% des établissements du territoire)

- Le tourisme est une activité en pleine expansion:
 - Un patrimoine naturel propice aux activités sportives libres ou encadrées
 - Une capacité importante de lits (12 500 lits) notamment en hébergement de plein air
 - Un tourisme sur 4 saisons

Le territoire de la CCSLA ne fait pas partie des collectivités rejoignant l'agglomération d'Annecy au 01 janvier 2017 et dans le contexte de la réforme territoriale, la CCSLA se doit de confirmer son rôle de « moteur » pour le développement économique de son territoire et affirmer sa complémentarité dans le bassin de vie.

La CCSLA s'est dotée en 2012 d'un projet de territoire qui se donne comme objectif d'offrir un pays attractif et solidaire, créateur de richesses économiques où l'environnement est une ressource importante qu'il faut préserver et valoriser.

Il identifie quatre axes de travail : Aménagement du territoire ; Economie ; Tourisme ; Service à la personne, et des objectifs opérationnels (statuts de la CCSLA) :

- Aménagement du territoire
 - o Développer un projet commun de gestion de l'espace de vie partagé ;
 - o Préserver, protéger et mieux connaître son environnement naturel, culturel et patrimonial pour le transmettre aux générations futures ;
 - o Développer une politique de l'habitat capable de répondre aux besoins des parcours résidentiels ;
 - o Améliorer les conditions de déplacement à l'intérieur du territoire mais aussi avec les territoires voisins ;
- Economie
 - o **Organiser le foncier économique existant pour le rendre attractif et développer de nouvelles zones qualitatives ;**
 - o **Doter le territoire d'outils efficaces pour l'animation et le développement économique. Mieux connaître son territoire pour mieux anticiper les mutations économiques et développer les filières de proximité ;**
 - o **Développer l'économie sociale et solidaire**
 - o **Développer le télétravail- plateforme**
 - o **Accompagner les plus fragiles dans l'accès à l'emploi ;**
 - o **Favoriser l'émergence de filières locales en organisant l'économie autour de la relation directe**
- Tourisme
 - o **Promouvoir le territoire, son patrimoine, son savoir-faire ;**
 - o **Développer une politique d'animation touristique à l'échelle intercommunale ;**
 - o **Proposer une offre globale et structurée, tous publics et 4 saisons et accompagner les structures d'accueil ;**
 - o **Se doter des collaborations, des outils juridiques et financiers efficaces ;**
- Service à la population
 - o Développer une politique d'action sociale à l'échelle intercommunale. Assurer un service de proximité pour tous les habitants du territoire face à la maladie et au handicap ;
 - o Miser sur la jeunesse de son territoire et lui proposer des structures éducatives de qualité ;
 - o Développer et mettre en œuvre une politique culturelle intercommunale ouverte à tous ;
 - o Etre à l'écoute du tissu associatif pour mieux organiser le territoire et mutualiser les moyens de chacun pour un territoire plus solidaire ;
 - o Mettre en œuvre un plan « seniors » pour accompagner, anticiper les besoins et répondre aux attentes de cette population de plus en plus importante ainsi que leurs familles.
 - o Eduquer aux arts et à la culture

L'attractivité du territoire repose sur une offre de services de qualité et par une plus grande facilité à résider (transport et logement). Il répond entre autres à la nécessité d'accueillir de nouveaux résidents et de remettre à niveau l'offre de services pour les habitants. Il sera aussi un élément de l'attractivité économique que facilitant l'installation d'entreprises.

L'aménagement du territoire est un élément essentiel de son développement raisonné pour répondre aux enjeux actuels dont entre autres la promotion d'un développement économique dans une logique de complémentarité avec les territoires voisins.

Forte de ce qui précède, la CCSLA entend co-construire et être un des acteurs de la mise en œuvre de stratégies qui auront un effet d'entraînement sur l'économie, à minima sur le bassin de vie annécien-albertvillois comme le tourisme, l'agriculture, la mobilité, le numérique, la santé et le bien être pour une meilleure qualité de vie ainsi que le vivre ensemble.

2 - Contribution au Schéma Régional

A TRAVERS L'AXE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » il s'agit de traiter également l'espace économique de manière cohérente pour en faciliter la gestion et l'équité dans les réponses apportées aux entreprises avec notamment l'harmonisation du développement des zones d'activités tout en développant une politique de l'habitat capable de répondre aux besoins des parcours résidentiels.

Face aux dynamiques résidentielles et démographiques les milieux naturels subissent de nombreuses pressions. La consommation de l'espace, la qualité des paysages, les équilibres écologiques et de biodiversité mais aussi la gestion de la ressource en eau avec l'approvisionnement en eau potable, sont au cœur des préoccupations et trouvent leur traduction dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui devrait être approuvé dans le courant du second semestre 2016.

Objectifs

Développer un outil commun de gestion de l'espace partagé.

Préserver, protéger et mieux connaître son environnement naturel et patrimonial pour le transmettre aux générations futures.

Développer une politique de l'habitat capable de répondre aux besoins des parcours résidentiels.

Les actions

- PLU Intercommunal (approbation 2^{ième} semestre 2016)
- Maitriser les consommations liées aux services rendus en matière d'environnement (déchets inertes...),
- Gérer les Milieux Aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI),
- Connaître les ressources en eaux du territoire ainsi que les réseaux d'alimentation en eau potable,
- Pérenniser / améliorer la qualité des espaces aquatiques, naturels et forestiers comme composantes actives de la qualité de vie du territoire.
- Mettre en œuvre des actions du PLH et particulièrement en matière de l'amélioration de l'habitat ancien.

A TRAVERS LES AXES « ECONOMIE » ET « TOURISME » Il s'agit de mobiliser ce qui tourne autour de l'économie présente qui présente une source d'emploi non négligeable et qui est un moteur complémentaire de développement économique.

La valorisation des productions agricoles locales est prise en compte ainsi que le soutien aux forces vives du territoire et à l'emploi qui demeure un point essentiel.

Artisans et commerçants locaux peinent parfois à maintenir leur activité, notamment en centre-ville. Sans se substituer aux associations ou clubs d'entrepreneurs à venir, la Communauté de Communes se propose d'accompagner les opérations de promotion du tissu local.

Objectifs

Fixer l'emploi sur le territoire pour restreindre les flux pendulaires

Rechercher une meilleure équité des retours du développement économique.

-Organiser le foncier économique existant pour le rendre attractif et développer des zones qualitatives et doter le territoire d'outils efficaces pour l'animation et le développement économique.

- Développer une image qualitative et attractive du territoire et des zones d'activités en :

-Améliorant les conditions pour l'aide au développement des entreprises présentes et/ou pour favoriser l'accueil de nouvelles.

-Renforçant la compétitivité du territoire et en développant l'emploi.

-Promouvant un développement économique durable en s'appuyant sur la Pépinière d'entreprises « La Clé » et en utilisant les nouvelles technologies.

- Développer l'économie sociale et solidaire

- Structurer les dessertes forestières

- Renforcer la filière agricole

Les actions :

- Transfert de l'ensemble de la compétence économie à la CCPF et mise en place de la FPU (2017)

- Développer l'économie sociale et solidaire (2015-2020 pour répondre à un besoin non couvert, mal couvert ou émergent dans les domaines (et/ou) de la santé, de l'habitat, de l'environnement, de la consommation, de l'économie collaborative, de la mobilité, de la silver économie) et soutenir les entreprises qui ont fait le choix de l'ESS

- Proposer une plateforme de télé travail pour :

o réduire les migrations pendulaires,

o améliorer les conditions de travail,

o accueillir de nouvelles entreprises,

o accompagner la transition numérique des artisans et commerçants,

o offrir le ou les supports nécessaires au mode de production du futur

o favoriser le développement de formations présentielles et on line (« classe virtuelle »).

- Développer une filière d'excellence de production de fourrage nécessaire aux productions labélisées en traitant la problématique des lisiers (méthanisation) – l'action couvre un territoire large et est transposable à l'ensemble de celui du Label AOC Reblochon.

Le développement touristique permis par les patrimoines naturels, historique du territoire doit être renforcé. Au-delà d'une appropriation du patrimoine par les acteurs locaux, des actions de valorisation s'inscriront plus en avant dans une économie touristique.

Le Schéma de développement Touristique a identifié un enjeu stratégique de structuration de l'offre du territoire, ses équipements, ses aménagements...., pour renforcer la cohérence touristique et s'inscrire dans la continuité de l'offre touristique du territoire (bassin annecien par le lac et albertvillois par le val de Tamié, CC des vallées de Thônes par le col des Marais). Les déplacements sont au cœur du problème pour accroître l'accessibilité aux différents sites.

La structuration de portes d'entrée attractives avec des pôles à fort vecteur de flux touristique permettra de mieux structurer le déplacement touristique sur le territoire. L'offre du territoire s'inscrit dans une logique « 4 saisons ».

Objectifs

-Promouvoir le territoire, son patrimoine, son savoir faire

Les atouts touristiques s'articulent essentiellement autour du tourisme « vert », familial et de plein air, autour notamment des nombreuses possibilités liées au tourisme de montagne (Ski, vol libre, randonnées, port-plages, réserves naturelles):

Le patrimoine naturel est riche et varié: présence du Lac d'Annecy et du Parc naturel régional des Bauges - espaces naturels remarquables, grotte et cascade de Seythenex...;

-Développer une politique d'animation touristique à l'échelle du territoire en coopération avec le bassin annecien et la Savoie

-Proposer une offre 4 saisons

Envoyé en préfecture le 01/07/2016

Reçu en préfecture le 01/07/2016

Affiché le



ID : 074-247400773-20160701-DEL_20160630_13-DE

Les actions

- Aménager une porte d'entrée, véritable vitrine du territoire et de son offre ;
- Equiper les sites clés, reconnus comme vecteur de flux, avec des moyens d'information adéquats ;
- Structurer les activités touristiques (vol libre, nautisme, canyoning, randonnées pédestres ou avec cycles,.....) en élargissant les compétences à l'ensemble des installations et équipements touristiques ;
- Accompagner les infrastructures d'accueil pour une offre 4 saisons ;
- Faciliter et renforcer la mobilité de loisirs en mettant en place une offre de transport adaptée (deuxième année d'une expérimentation mise en place en 2015).
- Renforcer et diversifier l'offre de mobilité (pédestre, vélo, vtt, navettes touristiques – intersites et sur le lac.....)

A TRAVERS L'AXE « SERVICE A LA PERSONNE » il s'agit de réunir l'ensemble des conditions permettant d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, que ce soit en termes de divertissement, d'accès à la culture, de services quotidiens de proximité... Outre bien sûr la réponse à la demande des habitants et l'amélioration de leur qualité de vie quotidienne, il s'agit aussi, à l'échelle du territoire, de maintenir un certain équilibre entre les fonctions économiques, résidentielles et de services (publics et privés).

Objectifs

- Développer une politique d'action sociale à l'échelle intercommunale et assurer un service de proximité pour tous les habitants du territoire.
- Développer et mettre en œuvre une politique culturelle intercommunale ouverte à tous
- Développer une politique d'éducation aux sports
- Maintenir l'offre de soins

Les actions :

- *Education à la culture, aux arts*
 - *soutien au Projet culturel Fabric'arts*
- *soutien à l'éducation sportive*
- *Soutien au maintien de l'offre de soins - Maison médicale*

La conjugaison efficace des objectifs/actions et des aspirations de tous est recherchée. Ces propositions sont de nature à créer les conditions d'une nouvelle dynamique d'aventure collective car nombreuses sont celles qui s'inscrivent dans la transversalité.

Elles s'appuient sur les nombreux atouts des territoires et sur la force et la dynamique de notre intercommunalité de projets pour **assurer un développement durable et performant de la Communautés de communes des Sources du Lac d'Annecy, au service de ses habitants, au sein et en coopération et/ou partenariat avec un bassin de vie comprenant les agglomérations annecienne et albertvilloise, ainsi que les Vallées de Thônes (CCVT).**

L'ensemble des actions du projet du territoire de la CCSLA s'inscrit dans les items de la loi NOTRe :

- aides aux entreprises,
- soutien à l'internationalisation,
- aides à l'investissement et à l'innovation des entreprises,
- orientations relatives à l'attractivité du territoire,
- développement de l'économie sociale et solidaire,
- actions en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La CCSLA soutient les défis portés par la Communauté d'Agglomération Annecienne mais entend être un territoire complémentaire en s'inscrivant dans une stratégie plus locale, partenariale et de coopération répondant aux spécificités de son territoire et utile à l'ensemble du bassin de vie.